

PAPE FRANÇOIS

MÉDITATION MATINALE EN LA CHAPELLE DE LA MAISON SAINTE-MARTHE

Lundi 7 avril 2014

(L'Osservatore Romano, Édition hebdomadaire n° 19 du 8 mai 2014)

Le pardon dans une caresse

«Dieu ne pardonne pas avec un décret mais avec une caresse». Et avec la miséricorde «Jésus va aussi au-delà de la loi et pardonne en caressant les blessures de nos péchés». C'est à cette grande tendresse divine que le Pape François a consacré son homélie du 7 avril. «Les lectures d'aujourd'hui — a expliqué le Pape — nous parlent de l'adultère», qui avec le blasphème et l'idolâtrie était considéré comme «un très grave péché dans la loi de Moïse», puni «de la peine de mort» par lapidation. Dans le passage évangélique proposé dans la liturgie (Jean 8, 1-11), qui raconte l'histoire de la femme adultère, les scribes et les pharisiens posèrent cette question à Jésus: «Que devons-nous faire de cette femme? Tu nous parles de bonté mais Moïse nous a dit que nous devons la tuer!». Ils «disaient cela pour le mettre à l'épreuve, pour avoir un motif pour l'accuser». Leur unique objectif était «de mettre à l'épreuve et précisément de tendre un piège» à Jésus. «La femme ne leur importait pas, les adultères ne leur importaient pas». D'ailleurs, «peutêtre certains d'entre eux étaient-ils adultères». Pour sa part, bien qu'il y ait autant de gens autour, «Jésus voulait rester seul avec la femme, voulait parler au cœur de la femme: c'était la chose la plus importante pour Jésus». Et «le peuple s'en était allé lentement» après avoir entendu ses paroles: «Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre». La femme ne se proclame pas victime d'«une fausse accusation», elle ne se défend pas en affirmant: «Je n'ai pas commis d'adultère». Non, «elle reconnaît son péché» et répond à Jésus: «Personne, Seigneur, ne m'a condamnée». A son tour Jésus lui dit: «Moi non plus je ne te condamne pas, va et à présent ne pèche plus, pour ne pas passer un mauvais moment, pour ne pas avoir autant honte, pour ne pas offenser Dieu, pour ne pas salir la belle relation entre Dieu et son peuple». Donc «Jésus pardonne. Mais il y a quelque chose de plus que le pardon. Car comme confesseur Jésus va audelà de la loi». En effet, «la loi disait qu'elle devait être punie». D'ailleurs Jésus «était pur et pouvait jeter le premier la pierre». Mais il «va au-delà. Il ne lui dit pas: l'adultère n'est pas un péché. Mais il ne la condamne pas avec la loi». Précisément «cela est le mystère de la miséricorde de Jésus». Ainsi «Jésus pour faire miséricorde» va au-delà de «la loi qui commandait la lapidation». Au point de dire à la femme d'aller en paix. «La miséricorde est quelque chose de difficile à comprendre: elle n'efface pas les péchés», car ce qui efface les péchés «c'est le pardon de Dieu». «La miséricorde est la manière dont pardonne Dieu». Cela, a ajouté le Pape, «vaut aussi pour nous». Et il a affirmé: «Combien de nous mériteraient peut-être une condamnation! Et cela serait même juste. Mais lui il pardonne!». Comment? «Avec cette miséricorde» qui «n'efface pas le péché: c'est le pardon de Dieu qui l'efface», alors que «la miséricorde va au-delà». C'est «comme le ciel: nous regardons le ciel, ses nombreuses étoiles, mais quand le soleil vient le matin, avec tant de lumière, les étoiles ne se voient pas». Et «la miséricorde de Dieu est ainsi: une grande lumière d'amour, de tendresse». Car «Dieu ne pardonne pas avec un décret, mais avec une caresse». Il le fait «en caressant nos blessures dues au péché car il participe au pardon, il participe à notre salut». Avec ce style, a conclu le Pape François, «Jésus fait le confesseur». Il n'humilie pas la femme adultère, «il ne lui dit pas: qu'as-tu fait, quand l'as-tu fait, comment l'as-tu fait et avec qui l'as-tu fait!». Il lui dit en revanche «d'aller et de ne plus pécher: la miséricorde de Dieu est grande, la miséricorde de Jésus est grande: nous pardonner en nous donnant une caresse».